

**RÈGLEMENTS RCA08 210004-2, RCA09 210006-4,  
RCA11 210002-1 ET RCA13 210007-1**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 novembre 2014, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

**Règlement RCA08 210004-2**

**Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA08 210004)**

**Règlement RCA09 210006-4**

**Règlement modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006)**

**Règlement RCA11 210002-1**

**Règlement amendant le Règlement relatif aux bibliothèques (RCA11 210002)**

**Règlement RCA13 210007-1**

**Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (RCA13 210007).**

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 12 novembre 2014

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement